

C.I.J.

Communiqué N° 59/26
(Non-officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui 4 mai 1959 une audience consacrée à l'affaire relative à la Souveraineté sur certaines parcelles frontalières (Belgique/Pays-Bas).

Me Grégoire a prononcé la plaidoirie en réplique au nom du Gouvernement belge.

La prochaine audience aura lieu le 5 mai, à 10 h. 30. La parole sera donnée à Me Wijckerheld Bisdom, avocat du Gouvernement néerlandais, pour prononcer la duplique orale au nom de son Gouvernement.

The Hague, le 4 mai 1959.

I.C.J.

Communiqué No. 59/26
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:-

Today, May 4th, 1959, the International Court of Justice devoted a hearing to the case concerning Sovereignty over certain frontier land (Belgium/Netherlands).

Me Grégoire stated the oral reply for the Government of Belgium.

The next hearing will begin at 10.30 a.m. on May 5th, 1959. Me Wijckerheld Bisdom, Counsel for the Dutch Government, will deliver the oral Rejoinder on his Government's behalf.

The Hague, May 4th, 1959.